

Facilitez le déploiement de la fibre

La fibre optique arrive sur votre commune.

L'élagage des plantations est indispensable à son déploiement



Pourquoi élaguer ?

Téléphone et internet sont des services indispensables pour les particuliers comme pour les professionnels, entreprises ou collectivités.



Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier.

Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire une interruption des services de téléphone et d'internet.

Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence: personnes dépendantes, isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc...

Qui doit élaguer ?

La loi ELAN du 23 novembre 2018, prévoit qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communications

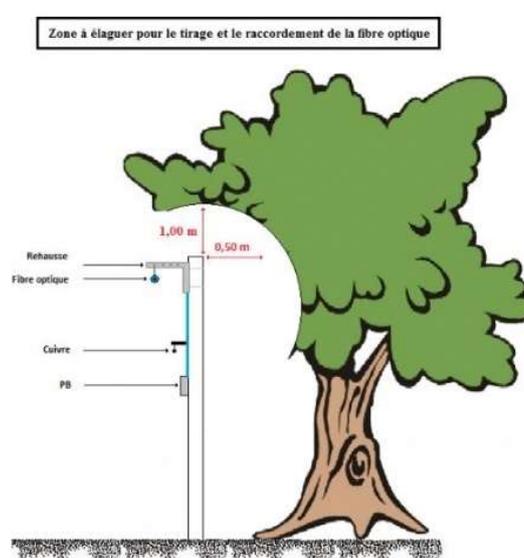
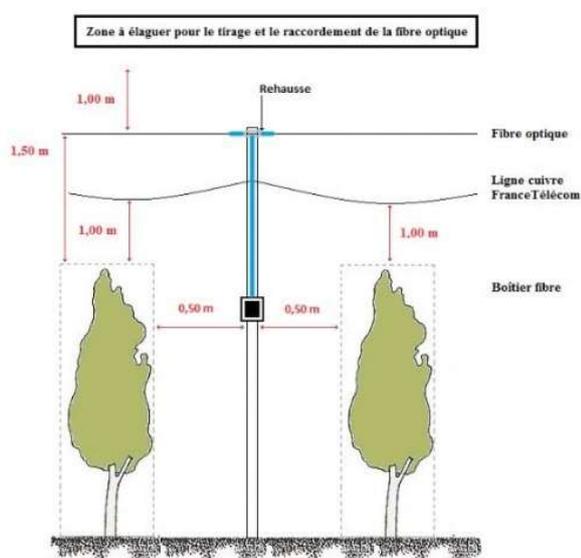


Les travaux de déploiement de la fibre optique sur votre commune nécessitent une intervention sur les lignes aériennes et donc un élagage conforme aux normes de sécurité.

Au besoin, l'opérateur des travaux missionné par Charente-Maritime THD peut procéder à l'élagage des plantations gênantes au frais du propriétaire, conformément à l'article L.51 du code des postes et communications électroniques.

Comment élaguer ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communications aériennes.



Distance élagage

Quelle parcelle m'appartenant est concernée ?

Vous serez informé directement par courrier par Charente-Maritime THD (via son partenaire Techni-Vert) pour vous prévenir des parcelles concernées par des élagages.

3 choix sont offerts aux Propriétaires : 1°) soit de faire les travaux par vous-même sous un délai raisonnable, 2°) soit de le faire faire par un professionnel de votre choix, 3°) soit de le confier à Charente-Maritime THD dans les conditions avantageuses du devis qui sera fourni à notre courrier.

Charente-Maritime Très Haut Débit
24-28 avenue Louis Lumière 17180 Périgny

Courriel : contact.cmt@charentemaritimetreshautdebit.fr